



HAL
open science

Pratiques professionnelles, évaluation et recherche-action

Michel Boutanquoi

► **To cite this version:**

Michel Boutanquoi. Pratiques professionnelles, évaluation et recherche-action. *Connexions*, 2012, 98, 10.3917/cnx.098.0135 . hal-03608310

HAL Id: hal-03608310

<https://hal.science/hal-03608310v1>

Submitted on 14 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES, ÉVALUATION ET RECHERCHE-ACTION

Michel Boutanquoi

ERES | *Connexions*

2012/2 - n° 98
pages 135 à 150

ISSN 0337-3126

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-connexions-2012-2-page-135.htm>

Pour citer cet article :

Boutanquoi Michel, « Pratiques professionnelles, évaluation et recherche-action », *Connexions*, 2012/2 n° 98, p. 135-150. DOI : 10.3917/cnx.098.0135

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pratiques professionnelles, évaluation et recherche-action

La passion bibliométrique conduirait-elle à renoncer au recours à la recherche-action ? On peut se le demander au regard du temps nécessaire à sa mise en œuvre, à son déroulé, aux multiples allers-retours entre chercheurs et praticiens, à la production de résultats, c'est-à-dire de connaissances qui ouvrent aux différents acteurs de nouvelles perspectives de recherche ou de pratiques, temps qui s'oppose à l'impérieuse injonction de publier sans attendre.

« Le statut de cette notion n'a jamais été valorisé par les instances académiques » écrit Dubost¹. Dix ans plus tard, le contexte n'apparaît guère plus favorable. La recherche-action demeure pourtant une démarche heuristique forte derrière l'apparent bricolage des processus, derrière des ancrages théoriques *a priori* flottants, derrière l'incertitude quant à ses débouchés réels : une logique de pas à pas qui conduit non pas à vérifier des hypothèses mais à les soumettre au réel des situations et à les faire évoluer sinon à les réécrire.

La difficulté à caractériser la recherche-action de manière stricte comme méthodologie mais aussi comme démarche de recherche n'est pas nouvelle. En 1984², Lévy évoquait l'impossibilité de raisonner « à partir d'une définition a priori de la recherche-action » et Dubost soulignait le fait « que l'étiquette ne désigne pas une orientation bien définie du point de vue épistémologique ». Pour autant, les deux auteurs ne manquaient pas d'en spécifier certains aspects.

Lévy retenait au moins deux critères pour délimiter ce type de recherche : contribuer « à la conceptualisation des problèmes ou à

1. J. Dubost, « Réflexions sur les passés de la recherche-action et son actualité », *Revue internationale de psychosociologie*, n° 16-17, vol VII, 2001, p. 11.

2. Le n° 43 de *Connexions* avait pour thème « recherche-action et expérimentations sociales ».

Michel Boutanquoi, maître de conférences, Hdr, université de Franche-Comté, Laboratoire de psychologie (EA 3188) ; 30 rue Mégevand ; 25030 Besançon cedex ; michel.boutanquoi@univ-fcomte.fr

l'élaboration de théories », être réalisée « dans une relation de coopération avec des personnes aux prises avec des problèmes réels », et il en tirait une série de conséquences sur les conditions de production des connaissances, sur l'implication du chercheur, sur le renoncement « à la prétention de construire un savoir universel dégage de points aveugles surdéterminés historiquement, culturellement ou conjoncturellement ». Il opposait ainsi au savoir positif un « savoir-action » « résultat d'un rapport triangulaire impliquant non seulement le chercheur et l'objet mais le tiers par rapport à qui et pour qui s'effectue le travail d'observation, de descriptions et de compréhension ».

Dubost, à partir de travaux dans le champ de l'urbain, produisait une taxinomie des pratiques de recherche-action en s'intéressant à ce que pouvait recouvrir le mot recherche, le mot action et le trait d'union. Il distinguait alors quatre catégories de pratiques : stratégie de recherche qui utilise l'action ou l'observation participante ; stratégie d'action en tant que moyen de progression et de contrôle ; conduite globale, action novatrice d'un groupe ; méthode d'analyse pour aider un acteur à dégager le sens de ses conduites et des situations rencontrées.

Mais la recherche-action, ensemble de démarches disparates, difficiles à catégoriser de manière définitive, n'en garde pas moins une certaine actualité. Nous voudrions, au travers de deux exemples, souligner sa pertinence dans la compréhension et l'évaluation des pratiques professionnelles dans le champ social, compréhension et évaluation qui se situent bien au-delà d'une logique sommative et performative, celle que dénonce Chauvière (2011) lorsqu'il évoque pour le secteur social la « folie évaluative », lorsqu'il souligne « la place démesurée prise par ces activités de plus en plus séparées de la vie réelle et sans contrôle démocratique³ ». Comme il le rappelle lui-même, le problème n'est pas celui de l'évaluation en tant que telle mais bien l'utilisation de cette « économie de l'évaluation⁴ » « outil du new public management, véhicule d'un monde dominé par la concurrence libre et non faussée⁵ ».

Après avoir donc précisé le cadre, nous situons les deux recherches-actions, leurs contextes, les objets, les difficultés rencontrées, les perspectives dégagées en s'efforçant de distinguer les dynamiques propres à l'une et à l'autre. La première a concerné un dispositif de soins pour des mineurs auteurs de violences sexuelles, la deuxième s'est intéressée à la question de l'évaluation des situations d'enfants en danger.

Le cadre de référence

Nous appréhendons l'évaluation comme un moyen de produire une connaissance, une connaissance qui puisse, à un moment ou à un autre, permettre un travail réflexif sur les pratiques. Nous ne visons nullement

3. M. Chauvière, *L'intelligence sociale en danger*, Paris, La Découverte, 2011, p. 231.

4. *Ibid.*, p. 35.

5. *Ibid.*, p. 30.

la production d'un jugement quant aux pratiques en termes de normes ou de performances mais à dégager des éléments de compréhension des processus à l'œuvre. L'évaluation dans ce cadre est considérée comme un moment de l'action, un moment d'interrogation et non comme un processus de rationalisation de la gestion (Boutanquoi et Minary, 2008).

Pour ce faire, il est, sans conteste, tout à fait imaginable de construire une recherche classique et de « fournir aux acteurs à partir d'une position de savoir, des repères » ce qui situerait la démarche du côté de la recherche appliquée⁶. On peut également considérer que les acteurs, en l'occurrence les praticiens, ont des connaissances sur leurs pratiques et qu'il est possible de produire des savoirs à partir de leurs expériences et, dès lors, situer la démarche du côté de la recherche-action⁷. Dans ce cadre, « le processus de production de connaissance, d'une part, et la contribution qu'en retirent les acteurs par rapport aux questions qu'ils se posent, d'autre part, sont deux effets mutuellement dépendants⁸ ». Les deux se rejoignent dans une quête de sens.

Foncièrement, il ne nous semble pas possible d'atteindre en totale extériorité le sens des pratiques au risque d'éluder sinon de nier le sens que les acteurs leurs donnent et qui alimente un sens global. Pour autant, le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques est loin d'être transparent et reste de toute manière insuffisant à rendre compte de l'ensemble des significations. Le sens nous paraît ne pouvoir émerger que dans une sorte de confrontation entre des positions différenciées où les évidences du terrain sont interrogées et le supposé savoir mis en question. « Plutôt qu'une recherche de la vérité définitive du sujet, plutôt qu'une tentative de découvrir les invariants ultimes de son fonctionnement, la recherche-action que mobilise la psychosociologie clinique développe le souci d'une compréhension toujours partielle et partielle, hésitante et provisoire, à la traîne en quelque sorte des mouvements du sujet individuel et social », écrit Minary (2006). Et cela suppose, comme le souligne avec force Lévy, « un processus en spirale dont les circonvolutions réitèrent, chaque fois autrement et en faisant elles-mêmes événement, un chemin déjà parcouru, produisant de la sorte de nouvelles questions et des significations inédites » (Lévy, 1984). Il s'agit de se situer dans une démarche clinique où « la compréhension est un acte de découverte progressive et ininterrompue de significations toujours partielles et provisoires émergeant dans le cours d'un dialogue mené pas à pas⁹ ».

De fait, notre démarche de recherche ne s'inscrit pas dans l'après-coup d'une pratique pour dessiner les contours de sa qualité ou de ses effets. Que ce soit dans le cadre de l'évaluation d'un dispositif de

6. J. Dubost et A. Lévy, « Recherche-action et intervention », dans J. Barus-Michel, E. Enriquez et A. Lévy (sous la direction de), *Vocabulaire de la psychosociologie*, Toulouse, érès, 2002, p. 392.

7. *Ibid.*, p. 410.

8. A. Lévy, « La recherche-action et l'utilité sociale », *Connexions* n° 43, 1984, p. 83.

9. A. Lévy, *Sciences cliniques et organisations sociales*, Paris, PUF, 1997, p. 20.

soin ou dans celui de l'évaluation des situations d'enfants en danger, l'équipe de recherche s'est appuyée sur l'idée d'évaluation dynamique pour décrire un processus qui n'est pas totalement arrêté, qui évolue en fonction des données recueillies, des questions que leurs analyses soulèvent, des échanges entre les chercheurs et les praticiens.

On peut également caractériser la démarche en évoquant à son propos l'idée d'évaluation compréhensive parce que l'accent est mis sur une élucidation progressive qui s'appuie sur le sens que les professionnels donnent à ce qu'ils vivent, ce qu'ils font, considérant que l'analyse et l'interprétation peuvent contribuer à l'enrichissement, à la mise au travail. En ce sens, s'il n'y a pas une visée de pure production de connaissances, si nous ne préjugeons pas des effets possibles en termes de changement, nous défendons l'idée qu'il n'appartient pas aux chercheurs de définir les objectifs ultimes de la démarche pour les acteurs de terrain ou de concourir à la mise en œuvre des objectifs d'une direction.

En d'autres termes, nous n'ambitionnons pas, comme Nagels et Letoret, que la recherche-action puisse être une « mobilisation de professionnels volontaires dans le but de renforcer conjointement leurs compétences et leur auto-efficacité » dans un cadre ou « la construction de compétences est affirmée comme un objectif de management¹⁰ ». Comme le souligne Dubost, la recherche-action renvoie à « une grande variété de sens et sert encore à désigner des pratiques tout à fait hétérogènes et parfois trop chargées d'illusions¹¹ » et si nous ne saurions prétendre à une définition unique, voire labellisée, on ne peut pas ne pas s'interroger : n'existe-t-il pas un risque majeur de leurrer les acteurs, fussent-ils volontaires quant à leur réelle autonomie en développant une démarche reposant essentiellement sur les visées ou la commande d'une direction quant à la production d'un référentiel de compétences sans que jamais ne soit discutée l'idée même de référentiel ? Se trouvent ainsi en jeu l'indépendance des chercheurs, « leur non-soumission aux jeux de pouvoir et aux intérêts particulier des commanditaires¹² ».

Au fondement de la recherche-action, comme dans toute démarche de nature clinique, se trouve la question de la demande (Lévy, 1997), le travail conjoint de mise en acte au travers de ma mise au point de la méthodologie, des logiques d'analyse, ce qui ne se lit guère dans la recherche citée. Cela renvoie en tout état de cause à l'une des définitions de la recherche-action que rappelle Dubost : une pratique de recherche inscrite dans une relation de consultation dont les acteurs concernés ont l'initiative ou le contrôle et où ils sont parties prenantes de l'ensemble du processus¹³.

De fait, nous nous sentons proche de Durif-Bruckert et Gonin lorsqu'elles écrivent : « C'est en tant que chercheur et praticien que

10. M. Nagels, A. Letoret, « Analyser les compétences en protection maternelle et infantile pour piloter le changement », *Santé publique*, vol. 22, 2010, p. 64.

11. J. Dubost, « Réflexions sur les passés de la recherche-action et son actualité », *op. cit.*, p. 9.

12. J. Dubost et A. Lévy, « Recherche-action et intervention », *op. cit.*, p. 405.

13. J. Dubost, « Réflexions sur les passés de la recherche-action et son actualité », *op. cit.*, p. 16.

l'intervenant répond progressivement à la demande qui lui a été adressée, par la mise en place d'un cadre structuré de concertations (groupe de pilotage et de restitution) entre des "types" très différents de partenaires (différemment impliqués selon les dispositifs) et, percevant à des degrés divers et pour des raisons distinctes, quelquefois conflictuelles, l'intérêt de contribuer ensemble à l'amélioration de la situation, ou plus radicalement à la résolution d'un problème spécifique¹⁴. »

D'une certaine façon, notre approche peut être située dans le tableau de Dubost : une production de connaissances scientifiques, par des acteurs en interaction dans le cadre de l'observation d'un système ou d'un acteur en situation.

Des demandes, des contextes

Dans le cadre de l'évaluation d'un dispositif de soins, la demande a émané des acteurs. Des acteurs de deux organisations sociales, l'une de soin, l'autre relevant de la PJJ, se sont retrouvés pour réfléchir aux impasses de la mise en œuvre de l'obligation de soins faites à des mineurs auteurs de violences sexuelles. Leurs réflexions les ont conduits à vouloir adapter un programme québécois qui s'appuie sur une dimension groupale. Dans ce cadre, ils ont sollicité le laboratoire de psychologie pour évaluer et accompagner le dispositif¹⁵.

Des mineurs (au moment des faits) déjà jugés et qui doivent répondre d'une obligation de soin sont intégrés, avec leur accord et dans le cadre du suivi judiciaire assuré par la PJJ, dans un groupe thérapeutique. Celui-ci suit un programme de trente séances au cours desquelles sont abordées différents thématiques : les faits, la famille (généalogie), la victime, les violences...

Le contexte est marqué par une logique d'acteur car il s'agit pour les promoteurs du dispositif d'installer celui-ci dans un cadre (service de psychiatrie infanto-juvénile) qui le récuse sur deux points : le travail de groupe, les références relevant partiellement du champ des thérapies cognitivo-comportementalistes¹⁶ ; de l'installer également dans un cadre administratif et judiciaire.

Il est également marqué par un impensable que les acteurs essaient justement de dépasser : le mineur ne saurait être qu'une victime de la pédophilie, de la prostitution ; il ne peut être un auteur d'agressions. Un

14. C. Durif-Bruckert, A. Gonin, « Le dispositif de recherche-action comme espace psychosocial d'un débat critique sur les enjeux de la prévention », *Pratiques psychologiques* n° 17, 2011, p. 141.

15. La recherche-action a mobilisé quatre chercheurs sous la direction de Jean-Pierre Minary. Cf. J.-P. Minary, D. Ansel, M. Mariage et M. Boutanquoi, « Jeunes en difficulté et auteurs de violences sexuelles : comment les aider sans violence ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, <http://sejed.revues.org/index6825.html>, 2010.

16. Les actes sont perçus comme des erreurs de pensée qu'il faut corriger. L'adaptation du programme québécois retient surtout les dimensions groupales, un travail de pensée et sur la pensée sans éluder les inscriptions familiales, sociales, psychiques.

impensable de l'acte qui conduit une partie des soignants à ne pouvoir penser un soin autre que le soin pour la victime.

La deuxième recherche-action se révèle assez différente dans sa construction. En premier lieu, elle n'a pas pour origine une demande mais une offre, une offre qui a été longuement négociée. L'offre a été formulée par l'équipe de recherche à partir d'un questionnement sur les pratiques d'évaluation des situations d'enfants en danger. Elle va rencontrer un écho favorable au niveau d'une organisation, le service de l'Aide sociale à l'enfance d'un département, puis de l'un de ses groupements constitué de trois équipes. L'écho, puis l'accord ne peuvent pas ne pas être mis en relation avec les interrogations des professionnels qui se sont formalisées autour de la discussion de la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance et dont certains articles sont expressément consacrés à ce sujet. Ici, le contexte politique et législatif est essentiel. Il paraît mettre en cause la qualité des évaluations, il est porteur d'une pression à la production de référentiels perçus comme des instruments portant en eux-mêmes des vertus propres à fonder de bonnes pratiques. En tant que chercheurs, nous pensons qu'il était nécessaire de ne pas éluder les dimensions collectives du travail et d'examiner de plus près les processus d'élaboration en équipe.

Nous avons donc sollicité un Conseil général qui a manifesté son intérêt. Nous avons établi un contact avec une équipe intéressée et construit avec elle un protocole¹⁷. Si la direction du service était globalement intéressée par la démarche, nous avons toutefois été confrontés à la tentation d'un membre de cette direction de faire pression sur les équipes pour qu'elles acceptent, de faire pression pour affirmer l'importance de fournir des résultats transposables aux autres services départementaux. Nous avons donc dû préciser rapidement à chacun l'importance d'une décision autonome et l'absence de tout engagement quant à la production de résultats directement utilisables¹⁸.

On peut analyser la rencontre comme un moment de confluence, un moment où se sont rejointes une logique de recherche (comprendre des pratiques) et une logique d'action (réfléchir à des pratiques).

Il s'agit donc de deux entrées très différentes qui vont se traduire par des ancrages méthodologiques et des logiques de collaboration distincts mais qui, dans les deux cas, reposent fortement pour les professionnels sur la possible « remise en question des savoirs et des convictions sur lesquelles ils fondent leur action¹⁹ ».

17. Cf. M. Boutanquoi, M. Bournel-Bosson et J.-P. Minary, *L'évaluation des situations d'enfants en danger, groupe, équipe et collectifs de travail*, 2010. Rapport disponible sur le site de l'Observatoire de l'enfance en danger (<http://www.oned.fr>) qui a financé la recherche. Voir également : M. Boutanquoi, M. Bournel-Bosson et J.-P. Minary (2011) « Evaluating situations in child welfare : From tools to workgroups », *Child and Youth Service Review*, article in press, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0190740911002763>

18. L'absence de financement par le conseil général a probablement été un point d'appui essentiel. Précisons que ces pressions n'ont pas été unanimes.

19. J. Dubost et A. Lévy, « Recherche-action et intervention », *op. cit.*, p. 411.

Mise en œuvre et déroulement

Dans les deux cas, conformément à notre cadre de références, il s'est agi d'un processus qui n'était pas totalement arrêté, qui a évolué en fonction des données recueillies, des questions que l'analyse a soulevées, des échanges entre les chercheurs et les praticiens. L'accent a été mis sur une élucidation progressive qui s'appuie sur la confrontation des analyses, sur les propositions et les hypothèses formulées par les chercheurs à partir des données recueillies. Enfin, les deux recherches ont combiné « divers types d'activité se succédant dans le temps et interagissant entre elles impliquant chaque fois différentes catégories de personnes mais n'ayant de sens chacune que par rapport aux autres (Lévy, 1984).

Pour la recherche-action concernant un dispositif de soin, cela s'est traduit par :

- le recueil d'un ensemble de données au cours d'entretiens auprès de professionnels des deux organisations, de personnes situées autour de l'action (magistrats, psychiatres...) afin de situer le contexte, les représentations ;
- la participation à des réunions de travail entre les représentants des deux organisations ;
- une certaine inscription active dans le dispositif, l'un des chercheurs faisant passer aux jeunes des bilans psychologiques avant et après la participation au groupe ;
- des entretiens avec les jeunes avant l'entrée dans le dispositif de soin et à la sortie afin de saisir leurs points de vue, leurs attentes, leurs vécus ;
- des temps, prévus normalement à la fin de chaque groupe²⁰, de restitution et de discussion autour de l'ensemble des données.

Notre démarche de recherche ne s'est pas inscrite dans l'après-coup d'une pratique pour dessiner les contours de sa qualité ou de ses effets, mais apparaît concomitante à la mise en œuvre du dispositif.

Dans le cadre de l'évaluation des situations d'enfants nous nous sommes accordés pour travailler sur les temps collectifs de travail. Quatre situations ont été retenues et suivies pendant un an au travers :

- de l'enregistrement de toutes les réunions pour chaque situation (trois ou quatre par situation) ;
- d'une coanalyse avec les professionnels impliqués dans la prise en charge des *verbatim* après chaque réunion.

Sur les deux années suivantes, nous avons travaillé :

- à l'analyse transversale de chaque situation (évolution) avec les professionnels concernés, l'ensemble des temps de réunions et des temps de coanalyse ayant été synthétisé par les chercheurs sous la forme de tableaux et de graphiques ;

20. Chaque groupe, animé par deux thérapeutes, comprend quatre à six jeunes pour trente séances de travail, une par semaine.

- à une production d'une première synthèse ;
- à une nouvelle analyse des situations en mêlant des professionnels impliqués et d'autres qui découvriraient les problématiques ;
- à la production d'un rapport discuté et amendé par les professionnels.

Dans les deux cas, nous nous sommes efforcés de constamment réintroduire dans le travail commun avec les professionnels les données et leurs analyses dans le but d'approfondir ces dernières.

Comprendre les contretemps et les difficultés

Si la recherche-action tend à récuser l'idée de rupture entre savoir profane et savoir savant²¹ et à lui substituer l'idée de différence de degré d'abstraction²², si elle se situe en partie en rupture avec le cadre scientifique habituel, elle n'en nécessite pas moins une rigueur dans la conception de dispositifs « *qui doivent évoluer en fonction de l'avancée du travail*²³ ». Les questions des rapports de coopération entre chercheurs et acteurs, de la définition du cadre d'analyse, des modalités de mise en œuvre du travail font alors partie d'un ensemble d'interrogations incontournables. Nous voudrions donc évoquer quelques-uns de ces moments où la recherche balbutie et où le chercheur se demande s'il n'a pas été un peu présomptueux de délaisser les chantiers balisés pour s'aventurer dans une garrigue de plus en plus épineuse.

On abordera successivement les contextes, le rapport au temps, les rapports de places et les attentes, la négociation.

Les contextes

Revenons un instant sur les contextes que nous avons déjà évoqués. Comme l'a souligné Lévy, toute recherche – et *a fortiori* toute recherche-action – ne se déroule pas dans un vide social, culturel, historique ou idéologique.

La mise en œuvre d'un dispositif de soins pour des mineurs pose des questions épistémologiques, théoriques et politiques. Elle renvoie aux acteurs et aux chercheurs des interrogations sur le sens de l'obligation de soins et donc du lien entre espace judiciaire et espace thérapeutique, sur la nature des démarches de soins (ici, l'opposition entre thérapie individuelle d'inspiration analytique ou psychodynamique et approche groupale intégrant des éléments de type cognitivo-comportementaliste), sur l'enjeu des problématiques de récidive dans une période où les questions de délinquance des mineurs attisent la passion sécuritaire du pouvoir exécutif et législatif.

21. J. Dubost et A. Lévy, « Recherche-action et intervention », *op. cit.*, p. 410.

22. D. Lhuillier, *Cliniques du travail*, Toulouse, érès, 2006, p. 66.

23. *Ibid.*, p. 67.

L'évaluation des situations d'enfants est posée dans un contexte de mise en cause des compétences professionnelles, de la mise en scène parfois de situations de maltraitance qui paraissent avoir échappé à la vigilance des acteurs de la protection de l'enfance, de la montée des logiques de déconstruction de la clinique (Chauvière, 2011) au profit des logiques procédurales.

Dans les deux cas, loin du laboratoire, les chercheurs se confrontent à des réalités sociales complexes qui, inévitablement, mettent à mal toute posture de simple observateur neutre et objectif ; qui les engagent mais jusqu'où ?

Dans le cadre du dispositif de soin, nous avons indiqué nos réserves sur l'approche cognitivo-comportementaliste tout en reconnaissant que les préalables posés par les professionnels tendaient à garantir à chaque jeune une position de sujet et non de simple agent. Nous avons partagé avec les promoteurs un souci quant à la récurrence pensée à la fois du point de vue de l'effrayante répétition et des victimes possibles et du point de vue des auteurs dans leur impossibilité de se dégager d'une monstruosité.

Dans le cadre de l'évaluation des situations d'enfants, nous avons clairement indiqué que nous ne souhaitons pas participer à la remise en cause des professionnels, ainsi que nos résistances face aux logiques de référentiel, notre intérêt pour les questions de collectifs de travail.

L'engagement ici tient au dévoilement des positions, à une proximité avec les préoccupations du terrain sans pour autant les adopter inconditionnellement, sans se défaire d'une certaine extériorité par rapport justement au terrain afin de garantir que cet engagement ne conduise pas à une confusion des places. « Lorsqu'un chercheur explicite son engagement social, sa prise de position n'en devient pas plus subjective, au contraire, étant plus contrôlable pour lui-même et les autres, elle devient plus "objective", car il ne s'agit plus alors d'une interprétation gratuite », écrit Coenen²⁴.

Le rapport au temps

La question est celle de la confrontation entre le temps de la recherche et le temps de l'action. Dans le cadre du dispositif de soins, cela apparaît sous deux formes.

D'une part, les deux organisations (Centre de guidance infantile et PJJ) n'avancent pas d'un même pas. Les soignants, en prise directe avec le groupe et qui se sont dotés d'une structure de réflexion sur la conduite du travail, se projettent, impulsent, inventent une manière d'être toujours dans l'instituant, quitte à laisser dans l'ombre le partenaire. L'équipe de la PJJ, dans un contexte d'aggravation des logiques répressives et donc

24. H. Coenen, « Recherche-action : rapports entre chercheurs et acteurs », *Revue internationale de psychosociologie*, n° 16-17, vol. VI, 2001, p. 24.

de modifications des mandats²⁵, cherche à construire pas à pas avec le souci que ce dispositif ne soit pas soutenu que par quelques-uns. Les chercheurs se retrouvent donc en partie à devoir gérer cette différence de rythme dans une position tierce et les tensions qu'elle suscite.

D'autre part, après le suivi des deux premiers groupes de mineurs, les recueils de données se succèdent sans qu'émergent de moments forts où les discuter avec les deux partenaires et où faire part de notre regard sur les processus. Le temps de la recherche se retrouve donc à la poursuite du temps de l'action, ce qui rend délicat la possibilité que le temps de l'action s'appuie sur le temps de la recherche et que le temps de la recherche soit en phase avec celui de l'action. D'une certaine manière, la demande de départ (participer à l'évaluation) perd de son sens puisque le retour se fait sur une action qui a déjà été modifiée. Ainsi, le temps de la restitution « comme stratégie de mobilisation et d'investigations collectives complémentaire au recueil des données, permettant tout à la fois d'interroger la vraisemblance des hypothèses initiales et de mettre à jour par déplacements progressifs une problématisation collectivement retenue et proche des réalités du terrain²⁶ » s'est trouvé quelque peu escamoté.

Le décalage, le retard peut être logique et même nécessaire au travail de reprise, mais sans précisément ce travail de reprise, il interroge : s'agit-il d'une fuite en avant ? D'un évitement ? De situer la recherche et plus précisément la présence de chercheurs dans une logique de caution universitaire de l'action et non comme parti prenante de sa construction ? Nous verrons plus loin en quoi l'absence de comité de pilotage a en partie rendu possible l'écart et en quoi sa mise en place a permis de le réduire.

Dans le cadre ASE, le temps de la recherche a fini par être perçu par une partie des professionnels comme un temps trop long qui tardait donc à alimenter une réflexion sur l'action, sur d'éventuels changements, particulièrement pour ceux qui ne participaient pas directement à l'analyse des situations. Derrière la boutade qui a souvent accompagné nos venues dans le service : « Alors les chercheurs, ils trouvent ? », on peut entendre l'expression de l'attente, mais, nous le verrons aussi, une demande non dénuée d'ambiguïté. Pour les professionnels impliqués, ce fut moins la durée qui posait problème que l'investissement qu'exigeaient les temps de coanalyse et qui alourdissait le travail quotidien.

Quelle que soit l'origine de la demande, l'entrée dans la démarche, se pose la question de la gestion du temps, temps de la recherche et temps de l'action qui parfois s'opposent, se succèdent mais qu'il apparaît parfois délicat de mener de front. Et, de fait, l'alliance du départ peut s'effriter face à des logiques contraires des acteurs ou parce que le

25. Plus de mesures dans un cadre pénal et de moins en moins dans le cadre civil de l'assistance éducative.

26. C. Durif-Bruckert, A. Gonin, « Le dispositif de recherche-action comme espace psychosocial d'un débat critique sur les enjeux de la prévention », *op. cit.*, p. 141.

temps engagé pour les professionnels s'avère substantiel sinon épuisant quand les résultats se font attendre. Les attentes des uns et des autres entrent en contradiction au risque que l'écart qui se crée obère le travail en cours. La question du pilotage de la recherche-action prend ici tout son sens.

Le rapport de places

Quelles fonctions exercent des chercheurs qui se mêlent de pratiques professionnelles ? Quelles attentes guident les professionnels lorsqu'ils sollicitent l'aide de chercheurs ou acceptent de se prêter au jeu de l'analyse ?

L'idéal d'une relation d'équivalence entre chercheurs et professionnels, « chacun doté de compétences propres d'égale importance²⁷ », demeure un idéal. Le chercheur reste marqué par l'endroit d'où il vient, les représentations qui s'y rattachent et les relations oscillent entre le renvoi à une position d'expert ou au contraire à la tentation de gommer les différences, au familier. L'expert énonce. Il valide et, en même temps, on peut laisser dans l'ombre les questions qu'il soulève ou lui renvoyer la nature profondément intellectuelle de son énoncé, autrement dit son impossible compréhension des enjeux de terrain. Le familier s'expose à n'être plus qu'un miroir de l'image que les professionnels souhaitent donner d'eux-mêmes.

Dans le cadre du dispositif de soins, l'investissement dans le travail de bilan, dans le travail de rencontre avec les jeunes (que nous souhaitons prolonger en pensant à des rencontres avec les familles), nourrissait le travail scientifique presque en dehors de la recherche-action. De plus, assez rapidement, nombre d'éléments recueillis sont venus souligner l'absence chez les jeunes de vécus négatifs de leur participation au groupe thérapeutique, cette participation pouvant ouvrir pour certains d'entre eux l'horizon d'un travail individuel.

Ces premiers résultats ne sonnaient-ils pas comme une validation du projet par un comité d'experts ? Pourtant, les questions ne manquaient pas sur les processus, par exemple sur la conduite du groupe par les thérapeutes, sur le choix de fonctionner en couple thérapeutique, sur le lien avec le travail éducatif, sur la tentation de « recruter » des jeunes en dehors même de l'accompagnement PJJ, et elles sont restées un temps difficiles à aborder collectivement. Nous avons pu avoir le sentiment d'être « utilisés » dans les rapports de conflits au sein de l'équipe du centre de soin que nous avons déjà exposés. Experts d'un côté, familiers de l'autre par l'implication dans les bilans et les entretiens, la recherche-action perdait de son sens : elle ne servait plus à mettre l'action en tension pour en saisir les logiques, les constructions, elle devenait une simple évaluation de certains effets.

27. H. Coenen, « Recherche-action : rapports entre chercheurs et acteurs », *op. cit.*, p. 22.

Dans le cadre de l'ASE, nous avons été dans un premier temps ceux qui ont organisé le travail d'analyse. Puis, au fur et à mesure que nous avons exposé nos questionnements, introduit des éléments de controverses, nous avons été à notre tour questionnés. Ces temps d'échange avec les petits groupes (les professionnels concernés pour chaque situation) ont construit une confiance permettant des interrogations fortes de part et d'autre.

Lorsque nous avons fait part à l'ensemble des professionnels (impliqués ou non) des premiers éléments de synthèse, ils ont été perçus comme une dénonciation, une mise en cause brutale, sans nuance. La méthodologie (élaborée en commun) s'est trouvée contestée, l'analyse a été jugée partielle. Et a ainsi surgi toute l'ambiguïté où au désir de savoir (les chercheurs, ils trouvent ?) se mêle l'impossibilité d'entendre ce qui, dès lors, s'est trouvé réduit à une construction intellectuelle sans valeur, c'est-à-dire sans lien avec les réalités vécues. Que cette construction se soit appuyée sur des éléments élaborés conjointement ne changeait rien. Quelque chose d'insupportable s'était produit : nous avons trahi la confiance accordée.

Adresse maladroite à l'égard des professionnels ? Manque d'anticipation par rapport aux logiques groupales ? Sans nul doute, mais pas seulement. Le travail de coanalyse s'est effectué avec les personnes impliquées dans les situations (positionnées dans la prise en charge). Le retour a concerné l'ensemble des professionnels. L'équipe s'est trouvée donc scindée entre deux groupes, ceux qui avaient contribué à l'analyse et ceux qui la recevaient de plein fouet. Face aux chercheurs, cette césure était intenable. L'ensemble des professionnels ne pouvait que se réunir, faire bloc contre une apparente remise en cause des pratiques alors que nous projetions seulement de souligner les difficultés, les nœuds du travail d'évaluation, les interrogations sur les manières de faire et de penser ; alors que nous estimions refléter la réflexion menée avec les professionnels.

Nous avons été ainsi renvoyés à une position d'expert particulièrement par les professionnels qui, de par leur position de non-implication, ne pouvaient probablement pas se percevoir autrement que comme objet de recherche (les chercheurs, ils trouvent ?).

En irait-il autrement si, dans une logique propre à la recherche-action, nous avions corédigé ce document de synthèse avant de le soumettre ? Cela reste une interrogation. Il est probable que l'erreur la plus manifeste dans la démarche a été la non-prise en compte de la place des professionnels qui ne participaient pas directement au travail sur les situations.

Ni relation d'alliance, ni relation en totale distanciation, le rapport de places entre chercheurs et professionnels dans la recherche-action fluctue, échappe parfois aux protagonistes. Comme le souligne Coenen²⁸, il ne s'agit pas d'un rapport statique. Il apparaît nécessaire de le penser non seulement lors de la mise en place mais aussi tout au long de la démarche.

28. *Ibid.*, p. 30.

La négociation

Le rapport au temps et le rapport de places soulignent une question fondamentale dans la recherche-action : celle des attentes des uns et des autres, celles qui s'énoncent, celles qui restent latentes et leur régulation.

Lhuillier (2006) pose avec acuité la question de la négociation entre les partenaires pour ajuster les tensions entre des logiques différentes, celle de la formation, celle de l'action, celle de la recherche. Mais la négociation ne peut simplement être installée au moment de la mise en place de la recherche-action. Du fait d'un processus évolutif, il apparaît indispensable que la négociation soit inscrite dans le processus lui-même. Nous voudrions insister ici sur la nécessité d'un groupe de pilotage.

Nous avons déjà souligné, dans le cadre du dispositif de soins, combien notre position a navigué entre expertise et familiarité. Sans prétendre que tout puisse se jouer à ce niveau, l'absence d'un lieu de régulation a alimenté l'ambiguïté des positions. Ce n'est que lorsque cet espace a été mis en place que la recherche-action a retrouvé une logique plus dynamique permettant d'explorer ce qui restait dans l'ombre comme le processus groupal avec les mineurs. Le comité de pilotage a été le lieu de confrontation pour définir les axes à travailler, la méthodologie support à ce travail et le lieu à partir duquel il a été possible de mettre fin à la collaboration, c'est-à-dire d'estimer ensemble que nous étions au bout d'une aventure, qu'il était nécessaire que chacun poursuive sa route pour éviter l'institutionnalisation d'un dispositif de recherche au risque à nouveau d'une confusion des places ou d'affaiblir la faculté des regards croisés à débusquer, derrière l'évidence, la question dérangeante.

Dans le cadre ASE, le comité de pilotage a été installé dès le début de la recherche-action. Il s'est réuni chaque semestre. Les objectifs, la méthodologie, les différentes phases ont été définies dans ce cadre. Il a été à chaque fois l'occasion de faire le point sur l'avancée du travail, sur ses répercussions en particulier auprès des travailleurs sociaux.

Nous pouvons être persuadés que, sans cette instance, la recherche-action n'aurait pu aller à son terme. Après la tension suscitée par la présentation du document de synthèse, le comité de pilotage qui a suivi a été l'occasion pour les professionnels de dire et de redire leur désappointement, leur colère même et pour nous d'entendre la sincérité des propos, et d'essayer avec eux d'analyser ce qui s'était passé. Dans ce cadre, la direction du service a joué un rôle capital de par une position compréhensive qui ne cherchait aucunement à mettre à jour une responsabilité. Finalement, le désir d'aller au bout de la démarche l'a emporté sur l'envie de tout arrêter. Nous sommes alors convenus de la manière de reprendre contact avec l'ensemble des professionnels, de l'axe de travail mais aussi qu'il n'y aurait pas de rapport remis à la direction sans qu'il soit approuvé par l'ensemble des partenaires.

Quelques résultats

La recherche-action autour d'un dispositif de soins a mis en évidence l'intérêt d'un support groupal pour aider des mineurs à s'engager dans un travail de soin. Il a permis aussi d'observer non pas une conversion à un modèle thérapeutique mais comment certains aspects de ce modèle pouvaient s'intégrer et faire évoluer un modèle institué, sans jamais renoncer à son fondement quant à la place de sujet et à l'écoute de sa souffrance.

La recherche-action sur l'évaluation a confirmé l'importance des données organisationnelles pour saisir les pratiques, qu'elles relèvent du nombre de situations à gérer par chaque travailleur social ou des styles d'animation de réunion. Elle a mis au jour cette tendance à rentrer rapidement dans les situations en ramenant l'inconnu au connu, en ramenant chaque situation nouvelle à des situations déjà rencontrées, au risque d'en nier la singularité. Elle nous a mis face à la difficile conciliation entre moments de repli groupal, une manière de faire corps nécessaire à un minimum de sécurisation et moments de travail collectif qui peuvent faire surgir des désaccords comme si ces derniers pouvaient mettre en cause la possibilité même du groupe entraînant une uniformisation des points de vue.

Conclusion

Au-delà des aléas, ces deux exemples permettent de souligner la pertinence d'une démarche de recherche-action dans le cadre de la compréhension de pratiques professionnelles. Sans les temps de coanalyse et de confrontations des points de vue « engageant une dynamique de communication, de connaissance et d'interconnaissance²⁹ », nous n'aurions pu approcher aussi finement les processus en jeu.

Il nous faut ainsi mettre l'accent sur une forme de coproduction de connaissance qui alimente un travail théorique (par exemple, l'évolution des savoirs et des pratiques, les rapports groupes/équipe) et qui vise l'explication, l'élucidation de réalités sinon la transformation de celles-ci. Dans ce cadre, il nous paraît fondamental de distinguer ce qui relève d'une élaboration et d'une analyse avec les acteurs visant une compréhension des pratiques de ce qui relève des changements de pratiques qui sont du ressort exclusif des acteurs, quitte à ce que cela s'accompagne d'une nouvelle démarche de recherche-action. C'est en ce sens que nous avons tenu à ne pas nous engager quant à la production de résultats transposables dans le cadre de l'ASE et que dans les deux situations nous nous sommes gardés, dans les rapports, de toute préconisation.

Par ailleurs, les éléments de résultats indiquent bien que cette démarche éloigne le spectre d'une évaluation de la qualité des pratiques

29. J. Dubost et A. Lévy, « Recherche-action et intervention », *op. cit.*, p. 415.

au profit d'un processus d'interrogation des manières de faire et de penser l'action.

De cette double expérience, nous retiendrons particulièrement la nécessité pour le chercheur d'être à la fois dedans (engagé) et dehors (en extériorité), position d'équilibriste qui autorise la proximité et le questionnement et contient la possibilité de confusion des places. Nous retiendrons la nécessité d'un lieu de régulation où peuvent se confronter les attentes, où peut s'élaborer le processus en spirale dont parle Lévy pour rester attentifs aux significations qui émergent, aux questionnements qu'elles peuvent susciter, aux réorientations du travail qu'elles peuvent entraîner.

Nous n'étions pas sûrs de parvenir à des résultats publiables et de nature à enrichir la connaissance, à soulever de nouvelles interrogations, à susciter de nouvelles perspectives. Nous avons pris un risque et, ne serait-ce que pour l'aventure humaine, nous ne le regrettons pas.

Bibliographie

- BOUTANQUOI, M. ; MINARY, J.-P. (sous la direction de). 2008. *L'évaluation des pratiques en protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUVIÈRE, M. 2011. *L'intelligence sociale en danger*, Paris, La Découverte.
- COENEN, H. 2001. « Recherche-action : rapports entre chercheurs et acteurs », *Revue internationale de psychosociologie*, n° 16-17, vol VII, 19-32.
- DUBOST, J. 1984. « Une analyse comparative des pratiques de recherche-action », *Connexions*, n° 43, 9-28.
- DUBOST, J. 2001. « Réflexions sur les passés de la recherche-action et son actualités », *Revue internationale de psychosociologie*, n° 16-17, vol VII, 9-18.
- DUBOST, J. ; LÉVY, A. 2002. « Recherche-action et intervention », dans J. Barus-Michel, E. Enriquez et A. Lévy (sous la direction de). *Vocabulaire de la psychosociologie*, Toulouse, érès, 391-415.
- DURIF-BRUCKERT, C. ; GONIN, A. 2011. « Le dispositif de recherche-action comme espace psychosocial d'un débat critique sur les enjeux de la prévention », *Pratiques psychologiques* n° 17, 137-151.
- LÉVY, A. 1984. « La recherche-action et l'utilité sociale », *Connexions* n° 43, 81-97.
- LÉVY, A. 1997. *Sciences cliniques et organisations sociales*, Paris, PUF.
- LHUILIER, D. 2006. *Cliniques du travail*, Toulouse, érès.
- MINARY, J.-P. 2006. « L'intervention psychosociologique et la recherche dans le travail social », dans F. Crézé et coll., *La recherche-action et les transformations sociales*, Paris, L'Harmattan, 131-154.
- NAGELS, M. ; LETORET, A. 2010. « Analyser les compétences en protection maternelle et infantile pour piloter le changement », *Santé publique*, vol. 22, 63-75.

